



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction des politiques de formation et d'éducation bdet 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service DGER/SDPFE/2014-270 07/04/2014</p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGER/SDPF/N2012-2088

Nombre d'annexes : 2

Objet : instructions relatives à la mise en œuvre de l'épreuve professionnelle E7 du baccalauréat professionnel spécialité "services aux personnes et aux territoires".

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : Modification de la grille d'évaluation de l'épreuve professionnelle E7 du baccalauréat professionnel spécialité "services aux personnes et aux territoires" pour les candidats hors CCF.

Textes de référence : Arrêté du 5 mars 2014 modifiant l'arrêté du 22 août 2011 portant création de la spécialité "services aux personnes et aux territoires" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance.

Cette note de service a pour objet de modifier la grille d'évaluation de l'épreuve E7 «Réalisation d'activités de service »du baccalauréat professionnel spécialité «services aux personnes et aux territoires »pour les candidats hors CCF. La répartition des points est modifiée dans la grille relative à la partie 1 pratique explicitée et dans la grille relative à la partie 2 orale de l'épreuve.

Les annexes de la présente note remplacent les annexes 2 et 2 bis de la note de service DGER/SDPF/N2012-2088 du 23 juillet 2012 intitulée : Baccalauréat professionnel spécialité « services aux personnes et aux territoires » : Instructions relatives à la mise en œuvre des épreuves professionnelles E5, E6, E7.

Cette note de service entre en application à compter de la session 2014 de l'examen.

Le Sous Directeur des politiques
de formation et d'éducation

Michel LEVÊQUE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « SERVICE AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES »

Examen : BAC PRO SAPAT
 Session :
 Centre :

N° d'anonymat ou Nom-Prénom
CANDIDATS HORS CCF :

Épreuve : E7 «Réalisation d'activités de service»
PARTIE 1 : PRATIQUE EXPLICITÉE
 Date :
 N° jury :

Capacités	Critères	Support ou situation d'évaluation	Barème
C7 - Communiquer en situation professionnelle			
C7-3 Etablir une relation avec l'utilisateur	-Type de relation établie -Qualité de la relation établie	Situation professionnelle contextualisée Jeux de rôle	/3
C7-2 Communiquer au sein de la structure et avec les partenaires	Transmission des informations : opportunité, supports (aidant famille, professionnels)	Cahier de transmission Note de transmission...	/2
C9 - Conduire en autonomie une activité d'accompagnement de la personne dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité et d'existence de la vie sociale			
C9-2 Mettre en œuvre une intervention d'aide à la personne	- Mise en conformité du lieu d'intervention - Organisation du travail (maîtrise des gestes professionnels, chronologie des étapes, durée des activités, prise en compte des éléments du contexte) - Respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie - Respect du bien-être de la personne / éthique professionnelle - Réponse à une situation d'urgence	Atelier de confort à la personne Réalisation pratique de la réponse à apporter à la situation professionnelle contextualisée Grille d'évaluation	/10
C9-3 Adapter une intervention au contexte	- Choix des priorités des activités à réaliser - Choix des moyens humains et matériels - Justification des choix et des pratiques - Réalisation d'une évaluation de l'intervention demandée		/5
Note en points entiers			/20

Appréciation générale :

Signature(s) du jury

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « SERVICE AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES »

Examen : BAC PRO SAPAT
 Session :
 Centre :

N° d'anonymat ou Nom-Prénom
CANDIDATS HORS CCF :

Épreuve : E7 «Réalisation d'activités de service»
PARTIE 2 : ORAL
 Date :
 N° jury :

Capacités	Critères	Support ou situation d'évaluation	Barème
C 10 - Conduire en autonomie un service destiné aux acteurs et aux usagers d'un territoire			
C10-1 Elaborer une offre de services Evaluer une action réalisée en autonomie	Présentation générale de l'action et implication personnelle : description de la méthode utilisée, relations avec les partenaires, tâches réalisées, réalisation globale	Document démarche ou fiches techniques témoignant de l'ensemble de la démarche de l'action professionnelle réalisée	/10
C10-2 Mettre en œuvre un service Mettre en œuvre l'action avec les partenaires professionnels	- Organisation du travail (<i>chronologie des tâches, gestion du temps et des moyens</i>) - Planification de l'action - Réalisation et promotion de l'action		
C10-3 Evaluer les résultats et les impacts de la prestation de services - Evaluer les qualités techniques et relationnelles de la prestation de service - Maîtriser le champ professionnel concerné par l'action professionnelle	- Bilan avec les partenaires - Regard critique sur son propre travail - Connaissances et savoir-faire acquis et mis en oeuvre - Exactitude des connaissances et maîtrise du vocabulaire technique - Qualité de l'expression et de la communication	Exposé et réponse aux questions des examinateurs sur l'ensemble des critères	/10
C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			
Note en points entiers			/20

Note E7 = Note de la partie 1 « pratiques expliquée » + Note de la partie 2 « oral »	Note en points entiers	/20
---	-------------------------------	------------

Appréciation générale :

Signature(s) du jury